

Zeitschrift:	Heimatschutz = Patrimoine
Herausgeber:	Schweizer Heimatschutz
Band:	75 (1980)
Heft:	6-fr: Groupements de citoyens
 Artikel:	Echappatoire ou bénédiction : démocratie et groupements de citoyens [dossier]
Autor:	Badilatti, Marco / Schmidt, Christian / Spring, A.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-174906

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Démocratie et groupements de citoyens

Echappatoire ou bénédiction?

Chaque scrutin le confirme à nouveau: la participation aux urnes, en Suisse, ne cesse de diminuer. Autorités et partis politiques se montrent préoccupés par le désintérêt des citoyens à l'égard des affaires publiques. On déplore leur perte de confiance en l'Etat, on parle même ouvertement d'une «crise de régime». En revanche, on voit depuis les années soixante-dix, dans les villes et villages, des habitants toujours plus nombreux s'associer en «groupements de citoyens», dans le dessein d'améliorer la qualité de la vie et de l'habitat. Menacent-ils ou féquent-ils notre démocratie?

Ce phénomène n'est pas nouveau – en tout cas dans le domaine de la *protection du patrimoine et de la nature*. La Ligue du patrimoine et ses sections sont elles-mêmes issues d'une sorte de mouvement populaire contre les atteintes à la nature et aux sites. Et, au cours de leur histoire, elles ont mené des combats qui ne le cédaient en rien, par leur âpreté et leur difficulté, aux campagnes des groupements d'aujourd'hui, ou même les surpassaient. Ce qui a changé, au mieux, ce sont parfois les thèmes et les méthodes de lutte (protection de l'environnement, énergie nucléaire; travail de quartier). Le seul fait que, ces dernières années, des citoyens sont de plus en plus enclins à ne pas se laisser faire aveuglément par des décisions «d'en haut» et par les circonstances, mais à empoigner eux-mêmes – et souvent d'une façon fort peu conventionnelle! – les sujets qui les préoccupent, ou du moins à attirer l'attention sur eux, ne parle pas, au fond, contre le régime démocratique, mais donne plutôt à penser qu'il ne fonctionne pas si mal.

Les origines

Mais, si justifié que paraisse de prime abord un tel phénomène, autant on peut se demander dans

quelle mesure les groupements de citoyens sont nécessaires, s'ils peuvent vraiment contribuer à résoudre les problèmes et à éliminer les *tensions sociales*, ou s'ils ne risquent pas de les aggraver. La question se pose avec d'autant plus d'acuité que la Suisse – plus peut-être quaucun autre pays – offre déjà à ses citoyens la possibilité d'intervenir dans les affaires publiques, de modifier ou améliorer les institutions existantes. Nous sommes régis par des autorités élues, nous avons une administration moderne et bien rodée, nous disposons d'un large éventail de partis politiques, d'associations et d'organisations; nous connaissons le droit de pétition, le référendum facultatif et obligatoire, le droit d'initiative, et une justice bien faite est à la disposition de quiconque s'estime lésé. Dans ces conditions, avons-nous encore besoin de groupements de citoyens? N'est-ce pas pousser la démocratie jusqu'à l'absurde, de telle sorte que l'élan de la communauté s'éparpille de plus en plus en groupuscules, au gré des intérêts particuliers et des égoïsmes de toute nature? Pour pouvoir répondre, il nous faut d'abord éclaircir les causes du phénomène, il nous faut voir comment ces groupements sont nés et quels sont leurs buts.

Ils se signalent notamment par le fait que leur action se limite le plus souvent à des problèmes particuliers, dans un rayon restreint, par exemple la qualité de l'habitat dans un quartier urbain. Cela peut être l'effet d'une volonté spontanée des intéressés d'aménager librement leur cadre de vie, c'est-à-dire selon leur idée et leurs besoins. Ou bien, il s'agit de contrer une bureaucratie de plus en plus puissante, opaque et inhumaine, de combattre les décisions arbitraires de technocrates anonymes et ignorant superbement la sensibilité populaire, ou encore de se défendre contre des affairistes et des spéculateurs. Qu'on songe par exemple à un service des travaux publics qui entend élargir une artère et promet ainsi aux bordiers encore plus de voitures, de bruit et de puanteur; ou à l'entreprise X qui achète un sympathique bistro pour le démolir et le remplacer par un immeuble de bureaux; ou à des autorités communales qui décident de fermer un jardin d'enfants ou une école de quartier pour opérer une concentration avec le quartier voisin; ou encore au petit parc, lieu de détente pour les habitants du quartier, qui est déclaré zone à bâtir. Etc.!

Presque toujours, il y a à l'origine des groupements de citoyens une *insatisfaction* relative aux conditions existantes, aux politiciens qui ont perdu le contact avec la base, aux mesures des autorités ou d'entreprises économiques, et à l'*«aplaventrisme»* des institutions établies. Particulièrement dans les villes, où le simple citoyen a de très lointaines relations avec les centres administratifs, on vit forcément très à l'écart les uns des autres. Quoi d'étonnant à ce que le *sentiment d'isolement et d'impuissance* fasse naître le désir de participer davantage aux projets, aux discussions, aux décisions, tout au moins dans les domaines qui sont encore à la portée de chacun et où l'on peut avoir une part d'influence, plus que dans la «grande politique à laquelle on ne comprend rien et où ils font de toute façon ce qu'ils veulent»? C'est ainsi que la plupart des groupements de citoyens s'attachent à des sujets qui les concernent directement: pour un quartier habitable, pour des surfaces vertes et des arbres, pour une place de jeu, pour des rues résidentielles, des logements à prix avantageux, etc. Ce sont, du point de vue des intéressés, de légitimes intérêts.

Campagne internationale

Le Conseil de l'Europe veut réveiller le citoyen des villes

lsp. Une campagne lancée à fin octobre par le Conseil de l'Europe, et qui durera jusqu'au début de 1982, a pour but d'améliorer la vie urbaine et l'environnement bâti, par la voie d'une réanimation de la vie sociale et culturelle, en collaboration avec les communes et quartiers intéressés. En luttant contre le bruit, la poussière et les émanations, en développant les transports publics, en créant des zones de verdure et des zones piétonnes, en améliorant les équipements communautaires, en préservant les quartiers anciens et en aménageant les quartiers neufs, on voudrait tirer le citoyen de sa passivité et le faire participer à la planification et à l'aménagement de son cadre de vie. Les 21 Etats du Conseil de l'Europe ont tous promis leur concours, chaque pays désirant s'attaquer à ses problèmes spécifiques. Le comité suisse (dont fait partie la présidente de la LSP, Mme R.-C. Schulé) est présidé par le maire de Winterthour, M. Urs Widmer, et projette de s'occuper avant tout de l'habitation, des transports publics, de l'environnement, et de la migration des citadins vers les communes suburbaines.

Difficile recherche d'un terrain d'entente

Pourtant, les autorités croient trop souvent pouvoir flaire, derrière ces mouvements, l'action de *trouble-fête* notoires, et les partis politiques, les collectivités organisées, se sentent *concurrencés*. Ces deux réactions sont aussi erronées que le comportement arrogant de certains groupements fanatiques, obnubilés au point de perdre de vue l'intérêt général de la ville et du pays. On peut penser ce qu'on veut des groupements de citoyens, les vouer aux gémomies ou les applaudir, les juger dangereux pour l'Etat ou enrichissants pour la démocratie, une chose est sûre: ils existent et il faut compter avec eux. Qui voudrait les ignorer risquerait de se brûler les doigts. Aussi les autorités, les administrations et les partis cherchent-ils – encore que timidement – à prendre langue avec ces groupes non organisés, à sonder leurs intentions. Il y a aussi, ici et là, des tentatives de surmonter la méfiance réciproque et de parvenir peu à peu à parler le même langage. Dans certains cas, le dialogue a même abouti à une réelle *collaboration*, à des relations non seulement utiles aux parties en cause, mais propres à servir d'expérience et de modèle pour de plus vastes communautés.

La disponibilité à faire participer les groupements de citoyens, dans une certaine mesure, aux projets

et aux décisions, a sans doute fait des progrès, mais il faudra encore de grands efforts, dans beaucoup de cas, pour écarter les nombreux obstacles. La recherche d'un terrain d'entente progressera d'autant plus rapidement que les pouvoirs en place deviendront mieux conscients du fait que la démocratie ne peut fonctionner que si les responsables régulièrement élus, et leurs organes d'exécution, savent garder un *durable contact avec la population* et gouverner en fonction de ses véritables aspirations. D'un autre côté, les groupements ne pourront éviter à l'avenir de mieux préciser leur rôle et de mieux assumer les conséquences qu'il comporte du point de vue de leur *coresponsabilité sociale* (la politique de l'autruche est en tout cas exclue!).

Examen critique

Il nous faut chercher ici à cerner, au vu des expériences faites, les avantages et les désavantages des groupements de citoyens, et les soumettre à la critique. Commençons par les *aspects positifs*. Ces mouvements sont enracinés dans la population. Ils animent la communauté à partir de la base, stimulent le citoyen et l'incitent à s'occuper des affaires publiques de son cadre de vie le plus immédiat. Ce faisant, ils exercent une action décentralisatrice et déchargent les pouvoirs publics; car ce que fait l'initiative privée, ces derniers n'ont pas besoin de le faire. D'autre part, les groupements peuvent servir de baromètre pour les responsables politiques et faire la liaison entre les autorités et la population. Leur caractère spontané et idéaliste peut entraîner des actions créatrices qui ne sont concevables ni dans les bureaux de l'administration, ni au sein d'autres organisations solidement constituées, et qui peuvent aboutir à des solutions aussi originales qu'utiles à la communauté.

L'envers de la médaille? Ces groupements sont en général éphémères, et restreints par leur étendue et leurs visées. Cela favorise les conceptions à œillères et une mentalité irresponsable. Cela implique une vue unilatérale des choses et, par conséquent, une tendance à lutter pour des intérêts particuliers; seule la diminution du trafic dans le quartier semble importante – même si c'est au détriment du quartier voisin! D'autre part, le manque de persévérance, d'organisation, de personnel et de moyens financiers freine dans une large mesure l'élan et l'efficacité de tels groupements, et c'est pourquoi, souvent, le souffle manque peu après le départ. Enfin, du fait de leur insouciance, ils courrent le risque d'être noyautés et politisés par des idéologues de toute espèce.

Que sont les groupements de citoyens?

Ba. *Les groupements de citoyens (Bürgergruppen, appelés aussi Bürgerinitiativen en Allemagne fédérale) sont «des rassemblements d'habitants d'un territoire donné, sous une forme lâche ou organisée (par exemple en association) pour combattre les inconvénients des projets de la Commune ou de l'Etat (par exemple une route), pour obtenir les équipements nécessaires (par exemple un jardin d'enfants), ou pour conserver une chose existante (par exemple un bien-fonds).» Telle est la définition de Labyrinth Stadt, ein Handbuch für Bewohner, Köln 1975.*

Pour l'essentiel, cette définition vaut aussi pour la Suisse, bien qu'en vertu de notre structure étatique, des modèles étrangers ne puissent être appliqués à notre pays sans autre forme de procès.

D'autres caractères typiques de ces groupements, chez nous aussi, est qu'ils naissent en général spontanément, se vouent à un but concret qui concerne le cadre de vie le plus immédiat des participants, sont ouverts à chacun, opèrent sans être structurés (comité, statuts, organisation administrative), et se dispersent le plus souvent au terme de leur entreprise.

Groupements et «Heimatschutz»

Si l'on pèse le pour et le contre, on arrive fatallement à la conclusion que les groupements de citoyens, en tant qu'organes hors partis, pourraient jouer un rôle non négligeable. Pour la *Ligue du patrimoine national* et ses sections, leur action peut être d'ailleurs instructive. Car nous aussi ils nous interpellent, nous obligent à nous demander si la politique de notre association a toujours été assez proche du peuple, et si, après 75 ans d'existence, nos conceptions ne passent parfois à côté des besoins des hommes d'aujourd'hui. Réciproquement, la forte tradition de notre Ligue, sa structure, son expérience et sa situation financière stable – à défaut d'être brillante – permettraient d'offrir à maint groupement ce qui lui manque, et, dans l'intérêt de causes communes, d'instaurer de fructueuses relations. Précisément dans un domaine tel que celui de la défense du patrimoine, tout doit être entrepris en faveur de la coordination et de l'union d'innombrables élans dispersés. Marco Badilatti

Groupements de citoyens dans divers cantons

Les résistances doivent être surmontées

Les initiatives prises par des citoyens sont-elles, en Suisse, couronnées de succès? Ont-elles une chance de surmonter la résistance des autorités, l'apathie et la résignation d'innombrables concitoyens? Leur travail est-il utile – ou n'est-il qu'une goutte d'eau dans le lac? Comment procèdent ces groupements pour atteindre leurs buts? – Pour répondre à ces questions, voici douze exemples d'associations qui luttent, sur le plan local ou régional, pour le maintien aussi bien que pour l'amélioration de la qualité de la vie.

On entend souvent dire: «De toute façon, ils font ce qu'ils veulent!» Ce qui désigne les *autorités*. Ces autorités dont on estime qu'elles marchent sur les pieds des citoyens. Mais cette formule n'a pas de valeur générale, car de nombreux mouvements populaires trouvent un écho favorable auprès des autorités. Mais d'autres au contraire restent avec elles en guerre ouverte (interventions de police!), car leurs vues respectives s'oposent fondamentalement. Il faut donc distinguer entre les groupements qui se considèrent comme une sorte d'organe complémentaire de l'autorité et cherchent à en appliquer les idées, et ceux qui se situent dans l'opposition.

La plupart des groupements de citoyens peuvent se targuer d'avoir atteint – totalement ou partiellement – quelques-uns de leurs *objectifs*, qu'il s'agisse de maisons restaurées dans une vieille ville ou de projets d'artères dans des quartiers résidentiels qu'on a fait échouer. Mais, presque partout, il y a dans la coulisse un travail patient et obscur, qui exige des participants une dose d'idéal au-dessus de la moyenne. Des appuis spontanés – comme dans le cas d'une initiative réunissant 9000 signatures en deux jours alors qu'il en fallait 4000 – donnent parfois au groupement en cause la force d'entreprendre des campagnes nouvelles et encore plus usantes. Mais on ne peut compter que les citoyens donneront toujours à un groupement un soutien aussi prompt et décisif: la passivité – ou la résignation? – des citoyens lésés dans le domaine de la qualité de la vie n'a été que trop souvent déplorée.

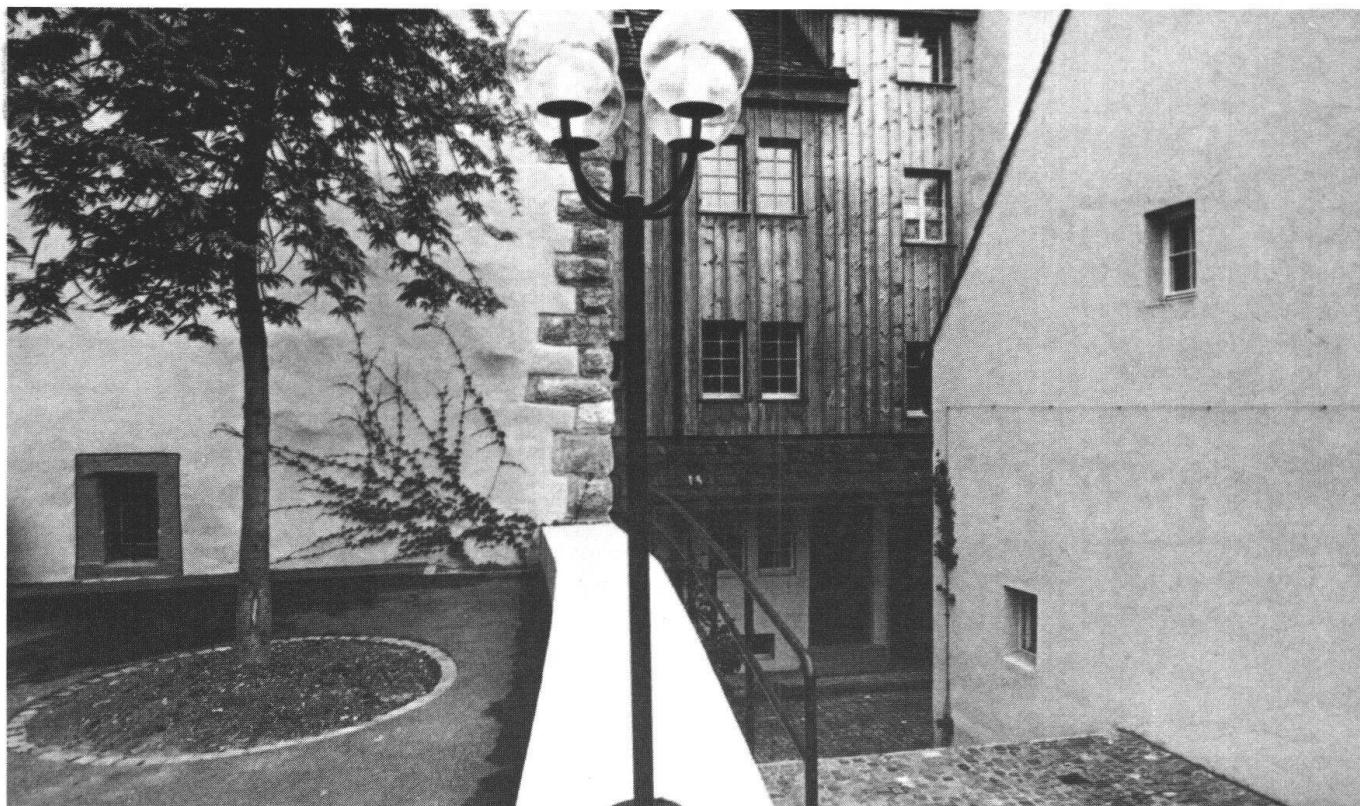
Les groupements de citoyens qui pour la plupart existent depuis un lustre, plus rarement depuis une dizaine d'années, et qui peuvent avoir de vingt à trois mille adhérents, recourent aux *moyens les plus divers* pour réaliser leurs idées. Tandis que les uns concentrent leurs efforts sur le travail de l'opinion publique, par des fêtes, des manifestations de rue et des articles de journaux destinés à attirer l'attention, d'autres se bornent à avoir dans leurs rangs le plus possible de responsables politiques, pour avoir prise sur les événements. D'autres encore se servent principalement des moyens de droit, lancent des pétitions et des initiatives.

Lausanne: l'action apporte le succès!

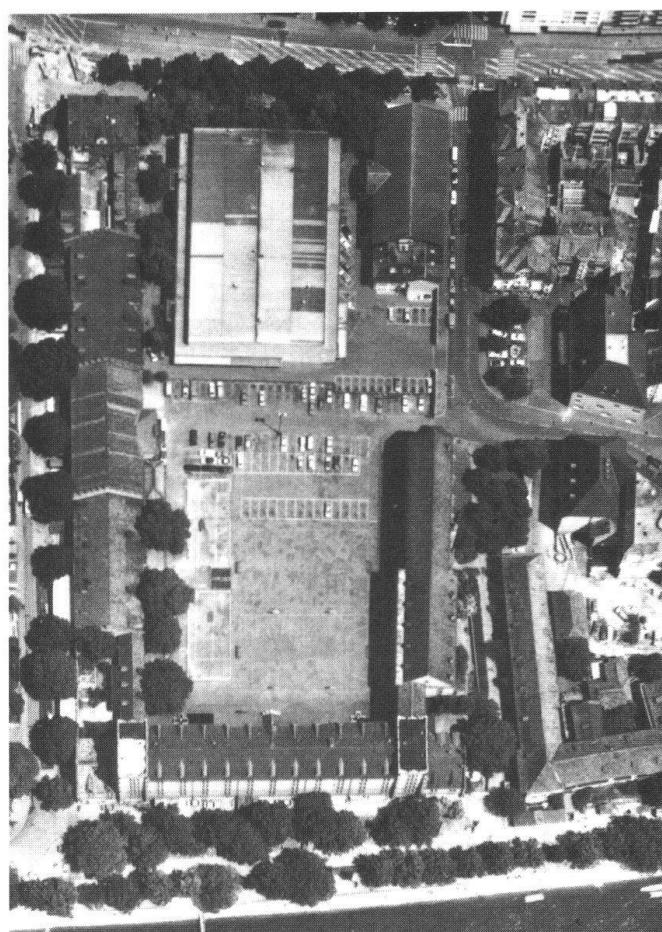
A fin 1975, le «**Mouvement pour la défense de Lausanne**», fondé en 1969, a réussi à empêcher, par un référendum, le comblement de la baie de Dorigny: 43 000 signatures furent récoltées, alors qu'il en fallait 12 000. Et lors du scrutin qui suivit, la population du canton de Vaud repoussa le projet à une forte majorité. Le but général de ce mouvement est la protection des zones vertes, des parcs et des édifices. Outre son succès concernant la conservation de Dorigny, il est intervenu avec bonheur, par des recours, contre des plans de quartier, des projets de bâtiments et des lotissements de zones de verdure. «Actuellement, nous avons une centaine de problèmes sur les bras, constate *M. Laurent Trivelli*, et sur ce nombre, il y en a une dizaine d'assez brûlants. Ce qui, en plus de nos bons contacts avec la presse, nous aide particulièrement à atteindre nos objectifs, c'est l'appartenance à notre mouvement de plusieurs hommes politiques communaux de tendances politiques les plus diverses.»

Schaffhouse: sauvées et rénovées

L'**Interessengemeinschaft Altstadt Schaffhausen** travaille d'entente avec les autorités, sur une base satisfaisante et limitée. Forte d'une centaine de membres, elle tente, en tant que groupement de citoyens sans but lucratif, de maintenir vivant le centre historique de Schaffhouse en offrant des logements modernisés à loyer avantageux. Elle désire en même temps mêler les locaux commerciaux et d'habitation. Jusqu'à présent, elle est parvenue à rénover quatre anciennes demeures, qui restent



Des groupements de citoyens interviennent souvent en faveur de bâtiments: tandis qu'à Schaffhouse une communauté d'intérêts a rénové quatre maisons de la vieille ville (photo ci-dessus), un groupe de La Chaux-de-Fonds demande la conservation de l'ancien manège devenu maison locative. L'image ci-dessous à g. (photo Emery) montre l'ornementation néo-gothique du «Manège». A Bâle, un groupement désire transformer l'ancienne caserne en un centre social et culturel (photo aérienne de l'Office d'arpentage de Bâle-Ville. Tous droits réservés).



propriété de la Ville mais que celle-ci n'a pas la possibilité de rénover elle-même. «Les rénovations ont été heureuses; en comparaison des autres quartiers, nous pouvons offrir des logements plus agréables, auxquels s'ajoutent des exploitations artisanales.» *M. Heinz Baumgartner*, qui s'exprime ici au nom de la coopérative, est donc satisfait des résultats obtenus. «Bien entendu, nous nous intéressons à d'autres maisons encore.» Existante depuis 1975, cette coopérative s'efforce, d'une part, de donner l'exemple en matière de rénovations dans un quartier ancien, et d'être, d'autre part, une incitation pour d'autres cités à s'inspirer de son activité.

Zurich: 9000 signatures en 48 heures

«Les habitants de Zurich prennent toujours davantage conscience du fait que les dernières surfaces vertes de la ville doivent absolument être conservées. A ma connaissance, jamais une initiative n'a eu un succès aussi rapide que celle du «**Heimatschutz**» de la ville de Zurich (sous-groupe de la section zuricoise): en 48 heures, nous avons récolté 9553 signatures pour l'initiative «Sauvez la colline du Burghölzli». Il ne s'agit pas seulement, pour le président de ce groupement, *M. Roman Schönauer*, de protéger la verte colline contre un lotissement partiel de maisons locatives, mais de préserver également la qualité de la vie dans les quartiers limitrophes. Ce «**Heimatschutz**» de la ville a aussi obtenu un succès en ce qui concerne l'assainissement du trafic: par son opposition au projet envisagé – fondée sur des motifs de protection des sites et de politique de la circulation –, il a contribué à ce que la commission communale de planification renonce à sa conception. Dans sa lutte, parfois heureuse, parfois vaine, contre la démolition de monuments dignes de conservation, le groupement a connu récemment une réussite: la villa Falkenstein – édifice typiquement néo-gothique – a été sauvée d'une démolition déjà décidée.

Fribourg: réveiller les citoyens

«Etant donné qu'en matière de défense des sites le canton de Fribourg ne connaît pas jusqu'à présent le droit de référendum, qu'aucune initiative ne peut être lancée et que des recours ne peuvent être formés que par des particuliers, nos possibilités juridiques sont assez limitées», nous dit *M. Gérard Bourgarel*, promoteur de l'association «**Pro Fribourg**». Elle existe depuis 1963. Après avoir surtout orienté ses activités, au début, sur la sauvegarde de la vieille ville, elle prend aujourd'hui en considération la ville entière. L'arme principale de «**Pro Fribourg**» est sa revue trimestrielle, où l'asso-

ciation qui compte près de 2000 membres exprime ses critiques, d'une part, sur ce qui se passe dans la vieille ville, qui à ses yeux, et malgré certaines prescriptions, est encore insuffisamment protégée; pour ce qui concerne d'autre part les nouveaux quartiers, elle se préoccupe en particulier de l'enfouissement des banques, des sociétés d'assurance et des grands magasins. Mais le trafic, et la situation des piétons, font fréquemment l'objet d'articles. «Ce que nous avons obtenu jusqu'à présent? Quelques édifices ont été restaurés, la construction d'une route expresse à travers la ville a pu être empêchée, et le projet d'un parc à voitures près de la cathédrale tout au moins remis à plus tard. Chose importante aussi, «**Pro Fribourg**» est maintenant connue loin à la ronde. Mais l'un de nos objectifs les plus urgents reste de réveiller les citoyens.»

Bâle: lutte pour la caserne

«L'ancienne caserne, sise à l'intérieur de la ville de Bâle, ne doit pas être démolie, mais mise à la disposition de la population comme lieu de rencontre de caractère social et culturel.» C'est ainsi que *M. Alfred Kunz*, président, définit le but de l'**«Interessengemeinschaft Kasernenareal»**. Depuis 1974, un groupement de 80 membres en a pris l'initiative; car, dans ce quartier du Petit-Bâle (rive nord du Rhin), on manque de surfaces vertes, de places de jeu pour enfants et de lieux de rencontre. L'année dernière, le groupement a réussi à louer divers locaux de l'ancienne caserne et à les aménager de façon à leur donner diverses affectations sociales



et culturelles. En 1980, d'autres locaux encore ont été provisoirement transformés, de sorte qu'on y dispose maintenant d'une salle de jeu, d'une crèche, d'un café pour les jeunes, de plusieurs ateliers pour artistes, d'une scène de théâtre et d'un centre culturel où l'on travaille. La caserne, aujourd'hui, n'est plus menacée de démolition, estime M. Kunz. Son avenir, à la suite de plusieurs initiatives, sera décidé en collaboration avec les autorités. M. Kunz n'est cependant pas satisfait de l'écho rencontré dans la population: «Cela pourrait mieux aller tout de même. La population est apathique.»

La Chaux-de-Fonds: «Sauvons le manège!»

Pour sauver un des édifices les plus originaux de leur ville – l'ancien manège –, 20 citoyens de La Chaux-de-Fonds se sont groupés en l'association «**Sauvons le manège**». Ce manège avait été construit en 1855 pour l'entraînement des troupes montées de la jeune République. Plus tard, il fut transformé en maison d'habitation, conformément aux conceptions socialistes de l'habitat collectif du XIX^e siècle. L'intérêt architectural du manège tient au contraste entre sa façade très sobre et sa cour intérieure aménagée avec une imagination débor-dante. Après avoir changé plusieurs fois de propriétaire durant ces dernières années, à des prix spéculatifs, puis être resté à l'abandon et s'être dégradé toujours davantage, il a trouvé des sauveurs: «Nous avons réussi, nous dit *M. Marc Emery*, à faire renoncer les autorités à leur idée de dé-

molir cet immeuble. Et nous avons obtenu un délai d'un an pour élaborer un projet de rénovation. Pour l'achat du manège, nous avons fondé une association qui a pour dessein de le restaurer et de lui donner diverses affectations, notamment culturelles et commerciales.»

Spiez: protéger égale acheter

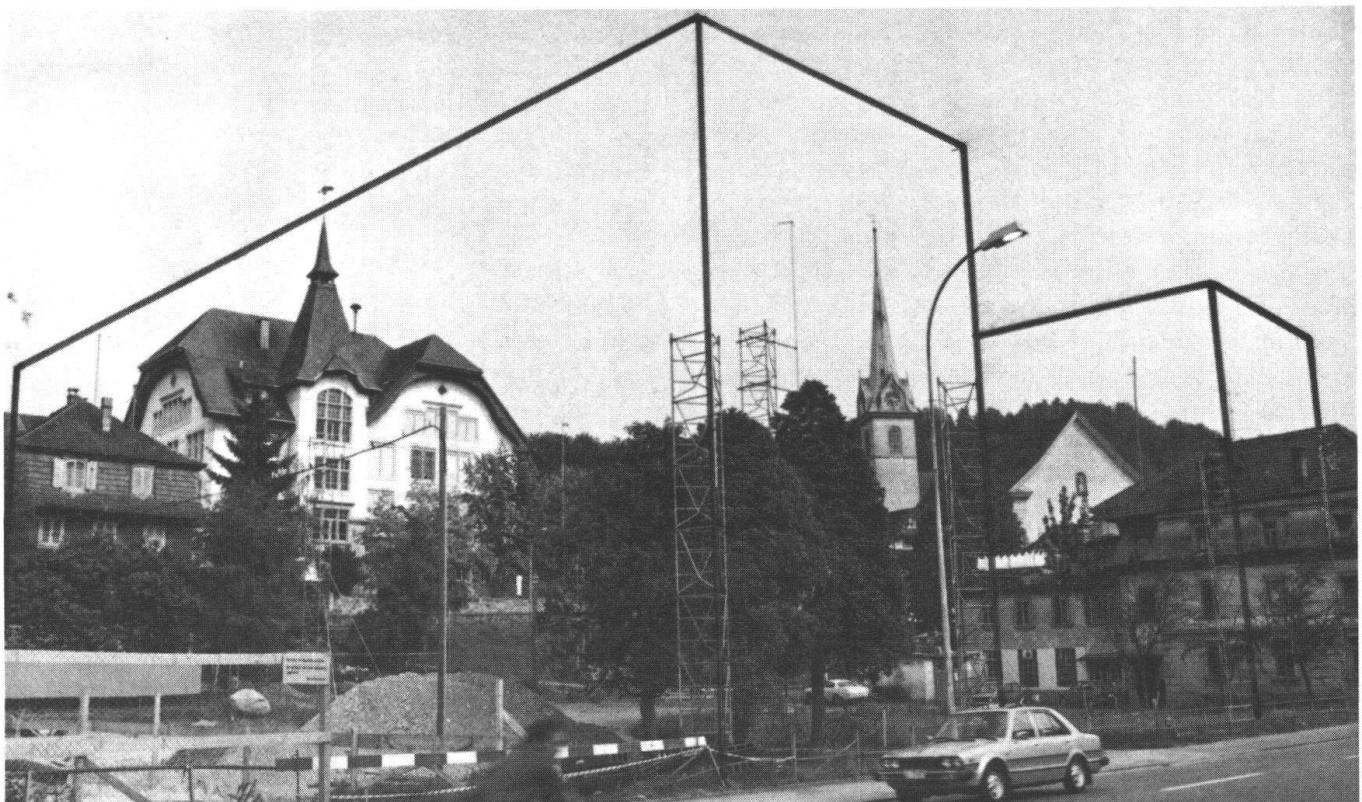
Afin de sauver «une des plus belles baies de notre pays» – c'est-à-dire celle de Spiez, au bord du lac de Thoune –, des habitants ont fondé les «**Freunde einer grünen Bucht**». Le but de ce regroupement de citoyens est de ne pas abandonner aux seules autorités le sort du site: il entend le protéger par une active participation aux travaux de planification, par l'acquisition de biens-fonds dans la baie en cause, et par une information du public. Le regroupement, fondé en 1978 et qui compte plus de 600 adhérents, a enregistré cet été un grand succès: un nouveau plan de lotissement de la baie a été rejeté par la population. Mais comme la protection durable du site ne peut être assurée que par l'achat des parcelles menacées, l'association a maintenant lancé une campagne de financement. Chargé des relations avec la presse, *M. Stefan Kocherhans* déclare: «Une première vente symbolique de petites parcelles a déjà fourni 200 000 francs, et nous avons encore reçu de diverses organisations d'autres dons totalisant 175 000 francs.» De futures collectes devront maintenir le plus bas possible la charge financière de la Commune, qui a l'intention d'acheter encore d'autres parcelles, sur la base d'un crédit qui doit encore être voté. Conformément au but du regroupement, les parcelles acquises seront transférées entre les mains des autorités et seront accessibles au public.

Genève: l'affaire des Grottes

Quatre-vingts pour cent environ des maisons du quartier des Grottes appartiennent à la Ville. Ces maisons du siècle dernier ont été acquises par les autorités qui désiraient rebâtir une partie du quartier: 1400 logements, en partie délabrés, devaient être démolis et remplacés par des ateliers, des entreprises commerciales et industrielles, et des mai-



Le «Burghölzlihügel» est une des dernières surfaces vertes de Zurich: par une initiative qui a réuni 9000 signatures en 48 heures, le sous-groupe «Heimatschutz» de la ville combat un projet de lotissement (photo Stauss).



Deux immeubles de six étages, à toits plats, doivent-ils occuper la «Kirchmatte» de Horw (LU)? Deux associations s'y opposent: elles veulent créer sur cette parcelle un lieu de rencontre (photo du haut: Bösch). Pour protéger la verdoyante baie de Spiez, une association cherche à réunir des fonds pour acheter la plus grande partie possible de ce site menacé (photo du milieu). Les greniers à seigle sont caractéristiques de l'architecture des bâtiments agricoles du val Maggia (ci-contre); un groupe de citoyens en a inventorié 74, dont certains remontent au XIII^e siècle.

sons locatives. Contre ce projet se dressa avec vigueur, en 1975, l'**«Action populaire aux Grottes» (APAG)**: elle organisa non seulement des manifestations, des démonstrations dans la rue et des fêtes afin d'inciter le public à combattre le projet, mais occupa aussi de nombreuses maisons appartenant à la Ville. Et après un longue lutte, diverses interventions policières – «moyen d'ailleurs inefficace», estime *M. Rémy Pagani* de l'APAG –, cet actif mouvement parvint à faire échouer le projet communal. En 1979, la Ville a présenté de nouveaux plans: le quartier ne devait plus être démolir et reconstruit, mais rénové. En partie totalement, en partie modérément. L'APAG fit de nouveau opposition, car les rénovations complètes, selon M. Pagani, étaient inutiles et auraient eu pour effet d'expulser les anciens locataires. C'est ainsi que 70 logements ont été occupés – et ils le sont encore aujourd'hui. L'APAG est en revanche d'accord pour accepter les rénovations légères. «Nos rapports avec les autorités? – On ne peut pas les qualifier autrement que «très difficiles».

Saint-Gall: prestation de services

Etant donné qu'à St-Gall la protection de la vieille ville, selon l'avis de l'association **«Pro Schwertgasse»**, s'inspire de l'ironique adage «Plante un arbre et cela te servira d'alibi pour démolir tout un quartier», elle essaie depuis 1978, par l'achat de maisons dans la rue susnommée, non seulement de sauvegarder cette partie du Vieux-St-Gall, mais aussi de le réanimer. Elle se considère en outre comme une sorte d'entreprise de prestation de services: elle élabore des plans, met en relief les possibilités de financement, organise des marchés aux puces pour intéresser le public, intervient auprès des autorités contre les bruits insupportables et contre les modifications architecturales déraisonnables, sauvegarde l'exploitation d'un bistro du quartier. Ont été achetées jusqu'à présent – par la coopérative **«Pro Schwertgasse»** – deux maisons: la première a été restaurée au prix d'une lourde dépense, tandis que la seconde a été simplement aménagée, devenant néanmoins parfaitement habitable. «Nous ne sommes qu'à demi-satisfait des résultats obtenus, déclare *M. Rolf Vetterli*, car la proportion de logements et d'ateliers est encore insuffisante, et d'autre part les loyers de la maison restaurée ont dû être fixés à un trop haut niveau.» Le groupement a d'ailleurs atteint un autre but important: les autorités lui ont accordé, en matière de rénovations urbaines, un droit de participation informel.

Horw: contre le plan de zones

Sur 35 points, l'association **«Pro Halbinsel Horw»** et l'**«Association pour la protection de la nature et des oiseaux de Horw» (LU)** étaient opposées au plan des zones. Et sur les points les plus importants à leurs yeux, ces deux groupements de citoyens n'ont pas seulement formé un recours, mais lancé trois initiatives: dans deux cas, il s'agit de protéger par des changements de zone des terrains à peu près intacts et intensivement cultivés, menacés par le lotissement et la spéculation. Par leur troisième initiative, les deux associations s'opposent au lotissement d'un bien-fonds avoisinant l'église du village, et menacé de deux immeubles commerciaux et d'habitation de six étages. L'initiative vise le déplacement de ce terrain en zone d'utilité publique: on y créerait, au lieu d'un lotissement, un lieu de rencontre et de délassement. «Pour les trois initiatives, nous avons obtenu en peu de temps le nombre de signatures nécessaire. Mais nous en récolterons encore, jusqu'à ce qu'il y en ait un millier pour chacune, afin que les autorités communales reconnaissent la volonté de la population», déclare *M. Otto Bucher*, président de **«Pro Halbinsel Horw»**. Par leurs campagnes, les deux groupements combattent l'enlaidissement de la localité et son urbanisation systématique et précipitée.

Val Maggia: sauvegarder la culture

Sauvegarder le patrimoine architectural et artistique du val Maggia est le but de l'**«Associazione per la protezione artistica e architettonica di Valmaggia» (APAV)**. Ce groupement a commencé en 1975 par dresser dans 26 communes un inventaire des «greniers» typiques de la vallée. «Nous en avons dénombré 74, nous dit *M. Armando Donati*; et pour conserver ces importants témoins de l'histoire architecturale du val Maggia, l'APAV a décidé de faire restaurer quelques-uns d'entre eux avec la collaboration du Service cantonal des monuments et des propriétaires fonciers. C'est à cette fin que nous réunissons des fonds.» En 1978, le groupement s'est attelé, en plus de l'inventaire susdit, à celui des chapelles. D'une façon générale, il accorde une grande importance à la collaboration avec la population. Car il s'agit de la sensibiliser aux valeurs culturelles de son passé. Pour faire connaître son travail, l'APAV organise aussi des expositions. En plus de ses efforts en faveur du patrimoine architectural et artistique de la vallée, elle s'occupe aussi de la protection du paysage. C'est ainsi qu'elle lutte actuellement contre un projet de ligne

téléphonique à ciel ouvert le long d'un coteau encore intact.

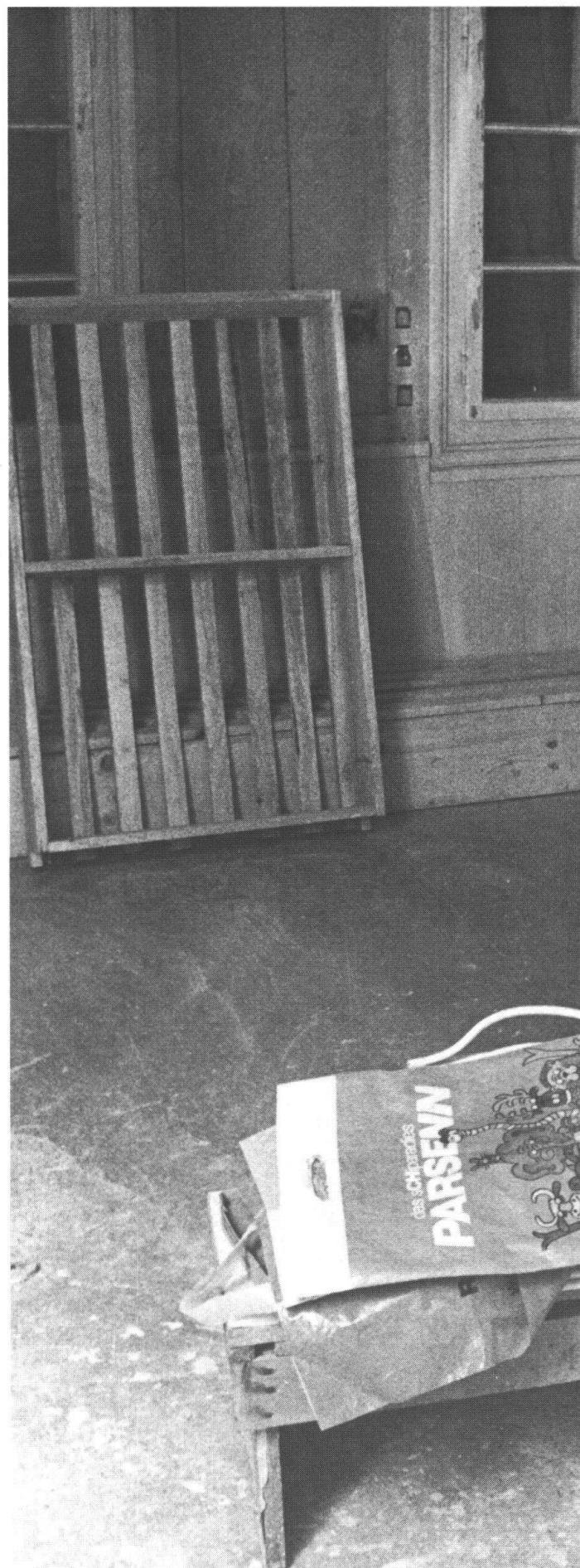
Wettingen: «des barricades...»

Bien que les rapports de l'association «Für ein wohnliches Wettingen» avec les autorités se soient bien améliorés et que la Commune ait déjà utilisé le nom de ce groupement – autant qu'il fût à ses côtés – pour sa propagande en faveur de quelques projets, son président *M. Heinz Läuffer* ne juge pas impossible qu'il soit un jour nécessaire «de monter une fois encore sur les barricades». Son groupement est né en 1977, lorsque la qualité de la vie des 4500 habitants de cette localité argovienne fut menacée: la route cantonale qui traverse actuellement Wettingen devait être déplacée – et cela dans un quartier résidentiel caractérisé. Le mouvement récolta 2300 signatures, chiffre qui fit un effet de choc, estime M. Läuffer, sur l'autorité communale et la commission de planification. Une délégation du groupement fut invitée à discuter par les autorités: elle parvint à obtenir que le déplacement projeté fût remis à plus tard – «au moins pour les 20 prochaines années» – et que la conception du trafic restât inchangée dans une large mesure. M. Läuffer est satisfait des résultats obtenus jusqu'ici. L'objectif de principe de l'association est de maintenir à Wettingen la qualité de la vie et de l'habitat, et de s'opposer aux projets qui risqueraient de la compromettre.

Christian Schmidt

Sources: «Groupements de citadins – Participation – Cadre de vie», Stiftung Wohnen und Öffentlichkeit, Pro Fribourg, Editions du Ciedart, Venise 1980.

Certains groupements de citoyens s'occupent aussi de la revitalisation d'anciens immeubles, comme le groupe de travail «Jugendtreff» de Zurich, qui a remis en état plusieurs locaux, dans un asile (photo Wolfensberger).





L'exemple du Kirchenfeld-Brunnadern

Population associée à la planification

Notre démocratie n'offre-t-elle pas assez de garanties que seule une planification bien conçue sera ratifiée? Avons-nous besoin, en plus des organes de décision institutionnels, de la collaboration des personnes directement concernées, et la «planification publique» donne-t-elle vraiment de meilleurs résultats? Un exemple concret illustrera ces questions: celui de la commission de quartier du Kirchenfeld-Brunnadern, à Berne.

Dans cette ville, chaque quartier a ses caractères propres:

- structures urbaines de différentes époques,
- dépendance plus ou moins marquée par rapport au centre du quartier lui-même ou au centre de la ville,
- différences du point de vue de la structure des bâtiments et de la valeur des monuments et ensembles architecturaux,
- notables différences, en bien ou en mal, du caractère d'occupation des immeubles,
- différences quant aux espaces verts et aux accès des zones non bâties.

Ces particularités influencent aussi l'attitude des habitants à l'égard de «leur» quartier. A eux seuls, les principes généraux du développement urbain et les prescriptions générales sur la construction et l'utilisation des immeubles n'assurent pas la protection de ce qui fait la valeur d'un quartier. Les habitants de ce dernier ont leurs idées particulières sur l'«environnement humain». La planification devrait en tenir compte dans toute la mesure du possible.

Un essai: la commission de quartier

En 1973, il y a eu à Berne une première poussée politique en faveur de *commissions de quartier*. Même l'administration cherchait des interlocuteurs qualifiés dans chaque quartier. Le Conseil communal (exécutif) reconnut qu'un nouvel esprit de quartier se faisait jour. Il envisagea d'instituer provisoirement des commissions dans tous les quartiers. Il posait une condition essentielle, à savoir que les partis politiques, qui ont presque partout des organisations de quartier, seraient représentés aussi bien que les associations, les locataires

et les propriétaires immobiliers. C'est précisément cette exigence politique qui suscita l'opposition des associations: elles pensaient pouvoir représenter seules, et mieux, les intérêts de leur quartier. En 1974 se constitua dans le quartier du *Kirchenfeld-Brunnadern* (environ 10000 habitants et 1600 bâtiments habités) un groupe de travail sans forme juridique. Il avait pour buts un meilleur échange d'informations entre la population et l'administration, et le développement de la formation de l'opinion à propos des questions concernant le quartier. C'est à la demande de ce groupe de travail que le Service de planification de la ville procéda à l'inventorier des ensembles architecturaux dignes de protection, des monuments et des lieux plantés d'arbres. De premières assemblées de quartier et des enquêtes fournirent des données concernant les lacunes existantes et la détermination des buts à atteindre. On en tira notamment certains vœux qui furent pris en considération dans le nouveau règlement de construction de la ville de Berne. Au bout de trois ans, on pouvait faire les constatations suivantes:

- la collaboration entre le groupe de travail et l'administration paraissait très prometteuse;
- la représentation des intéressés devait en revanche avoir une meilleure base. Le groupe de travail formé «par hasard» devait être plus représentatif de la population du quartier.

Sur la base de ce bilan, le Conseil communal décida, à la demande commune du groupe de travail et du Service de planification de la ville, la création provisoire, pour deux ans, d'une «*commission de quartier Kirchenfeld-Brunnadern*». Cette commission comprend maintenant 17 membres élus (sur proposition des groupes intéressés): deux représentants de l'association de quartier, un de chaque groupe politique représenté au Conseil général (législatif), un de chacune des associations de propriétaires et de locataires, un du Service communal de planification (coordinateur avec l'administration), et quatre spécialistes (habitants du quartier non liés à des partis).

Contacts avec les autorités et la population

Sur mandat du Conseil communal, la commission doit représenter les *intérêts du quartier* en général. Elle entretient à cette fin des contacts avec les habitants et les autorités. Elle s'occupe de l'élaboration des directives concernant la structure et l'aménagement du quartier, ainsi que des problèmes de circulation. Un cahier des charges approuvé par le Conseil communal définit ces tâches et la collaboration avec l'administration communale, sans oublier le devoir pour cette dernière de solliciter des

prises de position. Les problèmes les plus importants qui ont été mis en discussion jusqu'à présent sont:

- *le nouveau règlement de construction, jugé du point de vue du quartier;*
- *l'extension de l'aérodrome de Bern-Belp, qui concerne en partie le quartier;*
- *nouvelle construction ou transformation d'une installation sportive (KA-WE-DE);*
- *lotissement d'une des dernières grandes parcelles du quartier par des maisons pour personnes âgées et par un bâtiment servant de lieu de rencontre (Mädchenheim Brunnadern);*
- *projets pour un plan directeur de la circulation, et propositions en vue de limiter le bruit du trafic.*

Les assemblées de quartier sont en règle générale fréquentées par 80 à 200 personnes. On peut admettre dans quatre cas au moins que la décision politique et l'élaboration subséquente d'un projet ont pu être fortement influencées: nouveau règlement de construction, assainissement de la KA-WE-DE, lotissement de Brunnadern, passage souterrain pour piétons entre la Kirchenfeldstrasse et l'Aegertenstrasse.

Comment travaille la commission?

Au sein de la commission de quartier, des *sous-commissions* se consacrent à certains problèmes spéciaux, pour lesquels des experts sont consultés. Le *conseiller juridique* traite toutes les questions de droit. Il intervient dans la procédure d'autorisation de construire, le cas échéant, en même temps que le *conseiller pour les questions de construction*, pour s'opposer à des projets. Ce second conseiller est compétent pour toutes les questions d'urbanisme en général, pour ce qui concerne la sauvegarde et l'entretien des monuments importants et des surfaces vertes essentielles pour le quartier. Il examine, sur la base de l'inventaire de quartier élaboré par lui-même sur mandat du Service communal de planification, les conséquences pour le quartier des prescriptions nouvelles de construction. Il étudie toutes les demandes de démolition ou de construction du point de vue de leurs effets pour le quartier. Il peut, prenant en considération les intérêts du quartier, élaborer des contre-propositions et conseiller les particuliers intéressés à la construction. Pour des projets très importants (KA-WE-DE, Mädchenheim Brunnadern), la collaboration de la commission de quartier a été assurée par la délégation d'un représentant dans la commission communale des constructions.

Une sous-commission se charge, sur mandat du Service communal de planification, de l'étude des questions de *réglementation juridique des construc-*

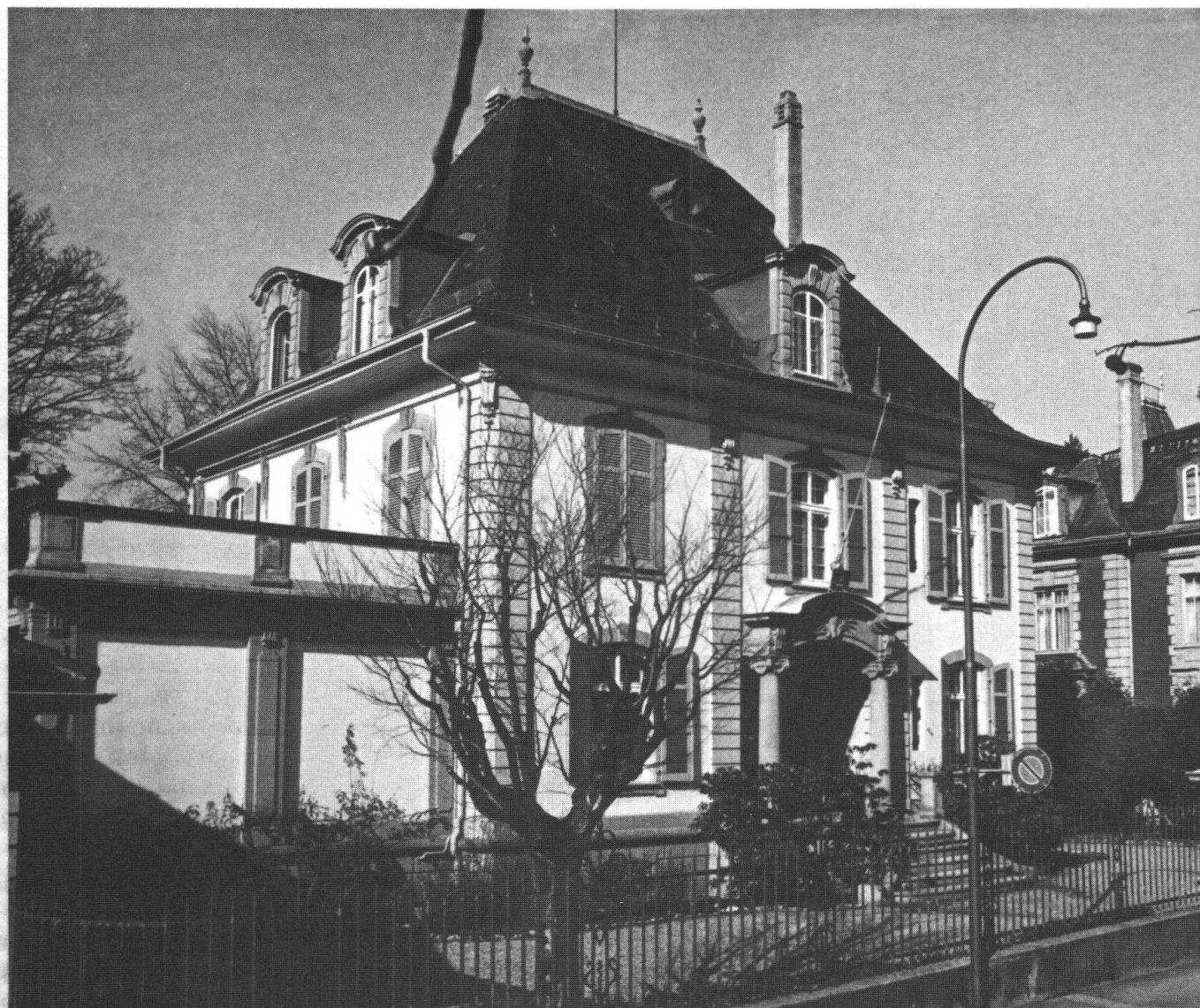
tions et d'aménagement du quartier. Par exemple: documentation pour un inventaire communal complémentaire, conformément au nouveau règlement de construction, et propositions pour la révision du plan d'utilisation des immeubles, pour la modification du plan de classement, pour les compléments à ajouter au règlement de construction.

Une partie essentielle des enquêtes concerne la sauvegarde, voire le développement des *surfaces vertes* du quartier. Le Service communal des jardins a à ce sujet une précieuse documentation. Enfin, on discute aussi les questions d'aménagement. Dans divers cas, les suggestions venant de la population ont été prises en considération. La commission de quartier examinera ces propositions et les soumettra ensuite à l'administration. Les résultats de la consultation seront soumis, dans la forme appropriée, à une *assemblée de quartier*, ce qui ne sera

pas une petite affaire, vu le nombre des avis! On peut affirmer d'ores et déjà que ces études apportent de précieuses suggestions quant à la prise en considération des valeurs spécifiques du quartier en matière de construction, d'utilisation des immeubles et d'aménagement. Quant à savoir comment les propositions se traduiront en mesures concrètes, c'est un problème qui pour l'instant n'est pas encore résolu.

La sous-commission du *trafic* s'est donné pour tâche de présenter à l'administration un projet de plan directeur. Au prix d'un minutieux travail, des propositions ont été notamment élaborées en vue d'une meilleure protection des piétons, d'une circulation plus sûre des cyclistes au moyen de pistes réservées, pour des mesures de limitation du trafic dans les zones d'habitation, et pour une amélioration de la façon dont les transports publics desservent le quartier. Les propositions formulées jus-

La «commission de quartier» Kirchenfeld-Brunnadern a dressé un inventaire: selon ses propositions, cette villa est «particulièrement digne de protection», ainsi que les jardins (photo Althaus).



qu'à présent en vue de mesures immédiates et pour un plan directeur ont été en général bien accueillies par l'administration. Leur application se heurte d'ailleurs – comme dans tout le reste de la ville – à de *nombreuses difficultés*: du côté de l'Ensingerstrasse, on combat les pistes cyclables parce qu'elles iraient de pair avec une réduction de la surface des places de parage. Le projet d'assainissement du trafic au carrefour de la Schosshalde est repoussé par le Conseil général: l'administration et la commission de quartier ont négligé de consulter l'association de quartier voisine et de prendre ses vues en considération. Les propositions de réduction du trafic pendulaire des gens qui viennent parquer pendant la journée se heurtent pour le moment à des dispositions légales.

La condition d'un vrai dialogue

On ne peut dissimuler que la commission de quartier n'a pas que des partisans. Si, du côté de l'association, on rencontre un bel esprit de collaboration à l'essai en cours, d'autres associations de quartier paraissent cultiver l'esprit de rivalité. Les partis, eux, craignent qu'on ne les oublie, et l'on exprime aussi des craintes quant à l'utilisation de la nouvelle institution par des organisations politiques particulièrement agissantes. Tous ces critiques oublient que la commission de quartier n'a pas d'autre but que *d'unir tous les efforts en vue d'une politique du quartier*. Elle tend à se conformer au devoir que l'ancien *conseiller fédéral Feldmann* définissait déjà ainsi en 1957: «C'est un devoir pour Berne de préserver ses valeurs urbanistiques; non pas pour conserver des pierres mortes, mais pour que Berne reste fidèle à elle-même.»

Dans son rapport au Conseil communal, marquant la fin de la deuxième année d'essai, la commission de quartier s'exprime comme suit: «On n'a constaté jusqu'ici aucune rivalité au sein de la commission, ni entre la commission et les membres. Il nous est dès lors permis d'affirmer en toute sérénité que la collaboration avec le quartier a bien joué. Ce qui remplit aussi la condition nécessaire pour pouvoir être considérés comme interlocuteurs qualifiés de l'administration. La collaboration avec les divers services de l'administration a été excellente et a permis d'établir un véritable dialogue.» Le représentant du Service communal de planification à la commission de quartier peut ratifier cette appréciation.

Un modèle à suivre?

En citant la commission de quartier Kirchenfeld-Brunnadern, le Conseil communal souligne que la création de cette commission ne préjuge rien pour

ce qui concerne les autres quartiers, ni quant au principe, ni quant à la composition d'une telle commission. C'est des quartiers intéressés que devraient partir les initiatives pour que la preuve d'une collaboration possible (ou même déjà en fonction) d'autres organisations de quartier soit apportée. Dans plusieurs autres quartiers, des expériences de participation sont en cours selon d'autres modèles. Dans l'*étude-pilote de la Länggasse*, on vise une collaboration la plus large possible de la population dans les divers secteurs de la planification. Ailleurs, on s'efforce surtout de faire reconnaître l'association de quartier comme interlocuteur de l'administration. Là, les efforts se bornent principalement à demander un inventaire de quartier, et concernent aussi la canalisation du trafic.

Les conditions existantes dans le quartier du Kirchenfeld-Brunnadern apparaissent plus simples que dans d'autres parties de la ville. La structure des constructions et celle de la population présentent une certaine homogénéité. Il y a des problèmes, mais peut-être moins difficiles qu'ailleurs. Ce modèle de commission de quartier *n'est pas utilisable sans autre examen pour d'autres quartiers*, où des solutions très différentes peuvent être tout aussi judicieuses. Mais pour le quartier en question, la commission est une voie praticable pour collaborer dans les affaires qui lui sont particulières.

A. Spring

Service de planification de la Ville de Berne



Les animateurs de quartier

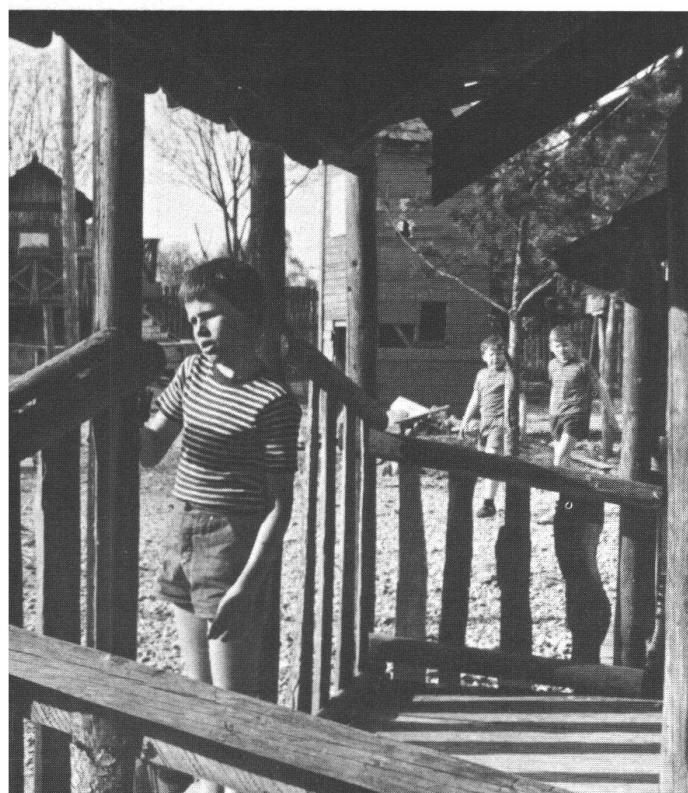
Pour secouer l'apathie

Une nouvelle activité a fait son apparition ces dernières années: celle des animateurs de quartier. Issue du travail social, elle intéresse un groupe de personnes ayant des problèmes communs et a pour but de les aider à les résoudre par elles-mêmes; pour chercher, par exemple, à rendre leur quartier plus habitable et moins anonyme. Elle les aide aussi à épuiser tous les moyens démocratiques qui sont à leur disposition.

A la différence du travailleur social, l'animateur de quartier ne s'occupe *pas d'aide individuelle*. Sa tâche ne consiste pas à assister un handicapé ou un alcoolique, ou à aider une famille à se tirer d'une mauvaise passe financière. Comme son nom l'indique, il s'intéresse à une *communauté*, au bien-être de tous les habitants d'un territoire donné: quartier ou arrondissement urbain.

Porte-voix de la population?

Dans ces parties de villes, il existe déjà d'autres personnes et institutions qui se font fort d'être à la disposition des habitants: les *politiciens locaux* et les *associations de quartier*. Le point de vue des pre-



miers est le suivant: «Nous sommes là, la population peut s'adresser à nous. Nous sommes ses avocats et donnons suite à ses vœux». Il ne fait pas de doute que les hommes politiques communaux affirment cela en toute sincérité, et agissent en conséquence. Mais on peut douter sérieusement que la population puisse vraiment *faire usage*, dans une mesure suffisante, de cette possibilité. Qui, parmi les habitants d'un quartier, connaît de nom les hommes politiques compétents? Qui les connaît personnellement? Combien osent s'adresser à eux, leur écrire? – Fort peu! On pourrait si l'on voulait, mais on ne le fait guère. Il appartient précisément à un animateur de quartier de faire en sorte que la *liaison soit établie entre la population et ses représentants officiels*.

Quant aux *associations de quartier*, il en est qui sont de vieille date, et d'autres que l'on vient de fonder. Les premières se veulent les *porte-voix de la population*. On peut leur confier les soucis du quartier, mais leur prétention à représenter toute la population de ce quartier est en règle générale assez mal fondée. Il ne s'agit ni de comités élus, ni d'associations où chaque habitant – ou chaque ménage – peut participer. Aussi la vigueur et l'efficacité d'une telle organisation de quartier dépend-elle surtout de l'*initiative individuelle* de certains de ses membres. Il faut ajouter que les comités de ces associations sont parfois loin de refléter le paysage politique du quartier.

Cette question de «légitimité» se pose aussi pour les groupements récemment créés. Ils n'ont pas la prétention d'être pleinement représentatifs du quartier où ils exercent leur activité. Ils se vouent le plus souvent à des problèmes *particuliers et concrets*: aménagement d'une place de jeu, ouverture d'une arrière-cour, organisation d'une crèche, problèmes scolaires. De tels groupements offrent l'occasion de participer activement à la vie du quartier. Ils ont en outre le mérite de ne pas se borner à transmettre des vœux à l'administration, mais de mettre très souvent la main à la pâte, de faire du travail pratique. Par exemple, sous forme de bénévolat, de garde d'enfants.

Pour réaliser une sensible amélioration dans nos villes, on aurait besoin d'un *grand nombre* de tels groupements. Mais il s'avère qu'ils naissent rarement d'eux-mêmes. Et c'est ici qu'intervient de nouveau l'*activité d'un animateur de quartier*: fonder et conseiller de tels groupements fait partie de son cahier des charges.

Les organisations de quartier peuvent devenir les porte-parole de la population. Elles interviennent surtout en faveur d'objectifs concrets, tels que l'aménagement d'une place de jeu pour enfants (photo Wolfensberger).

L'habitant du quartier participe

Un des éléments de la démocratie directe est la possibilité pour ceux qui ont le droit de vote de prendre des décisions concrètes sur le plan communal, cantonal et fédéral. Mais à l'échelon du *quartier*, cette possibilité fait défaut, quand bien même nombre de quartiers urbains ont plus d'habitants que maintes petites communes qui gèrent leurs affaires en toute souveraineté. Certes, tout habitant d'un quartier vote par exemple sur le percement d'une nouvelle rue dans ce quartier, mais il n'est pas seul à le faire: les habitants de toute la ville ont le même droit. Le «hic», c'est que de nombreuses décisions sont prises loin en dehors du cercle des intéressés. A ce point de vue, les habitants des quartiers sont nettement *désavantagés* par rapport à ceux des villages. La personne venue depuis peu de la ville pour «se mettre au vert» siège bientôt dans la commission des fontaines, dans la commission des rues, dans la commission des forêts... en compagnie du paysan dont la famille est établie depuis des générations, et en compagnie de l'employé dont l'entreprise est elle aussi venue s'installer à la campagne. Tous ont la possibilité d'exercer une influence sur leur environnement, d'assumer des responsabilités dans leur cadre de vie. Ils ont à cet égard un droit beaucoup plus étendu que le citadin.

Et il existe encore, dans une démocratie directe, d'autres moyens d'exercer une influence que les élections et les scrutins. Dans le monde du travail, il y a les *syndicats*, qui formulent les revendications des ouvriers, et ce sont des *communautés d'intérêts* qui expriment les vœux des employeurs et cherchent à traduire leur influence. A quoi s'ajoutent les *associations professionnelles*. Mais qu'en est-il, pour la population, en dehors de ce monde du travail? Le «citoyen dans sa vie professionnelle» a la possibilité, contrairement au «citoyen dans sa vie privée», de beaucoup mieux formuler et faire valoir ses besoins. Les besoins privés – par exemple ceux qui concernent le plus proche cadre de vie – peuvent bien s'exprimer au sein d'un parti, ou dans des organisations de quartier, ou dans des associations spéciales comme les sociétés de piétons ou les clubs d'automobilistes; mais les «citoyens privés» sont loin de faire tous partie des organisations existantes. Ce sont eux qu'il faut décider à formuler leurs désirs et à les faire valoir dans le cadre de la démocratie.

Mieux utiliser les possibilités existantes!

L'animateur de quartier ne doit pas être considéré comme un «lobby des particuliers», mais comme

un moyen d'aider les citoyens à s'aider eux-mêmes. Il va de soi qu'il n'a pas à se substituer aux institutions démocratiques, ni aux organisations existantes, mais qu'il aide le citoyen à mieux utiliser les moyens dont il dispose et à recourir à l'appui des dites organisations; ou, lorsque ces dernières font défaut, à en créer.

Il sied de tenir compte de l'*urbanisation croissante* et de trouver des *méthodes nouvelles* qui permettent aux citadins de prendre une part accrue à l'aménagement de leur proche environnement. Ce n'est que s'ils en ont la possibilité qu'ils s'intéresseront aussi aux affaires plus vastes de l'Etat; on sait que cet intérêt civique est en régression, comme l'indique la forte proportion d'abstentionnistes dans les scrutins.

Pour faciliter la participation des citoyens à la vie de leur communauté, deux choses sont nécessaires: des *structures* permettant une répartition des responsabilités, et un *dynamisme* qui incite la population, devenue passive, à assumer des responsabilités communautaires. Les citadins aussi doivent se réhabituer à discerner les besoins de leur proche environnement, à les formuler, et finalement à s'adresser aux autorités compétentes. Telle est précisément la tâche des animateurs de quartier, chargés par l'administration, par les organisations religieuses ou par des cercles privés d'*œuvrer dans l'intérêt de la ville*.

Ursula Rellstab

Une des principales revendications des groupements de citoyens reste la qualité de la vie dans le quartier, par exemple le maintien de boutiques et cafés; et les animateurs de quartier peuvent jouer, dans ce travail, un rôle déterminant (photo LSP).

